



Direction des Services Techniques

Conseil municipal du 12 avril 2022 DELIBERATION

Rapporteuse : Mme Brigitte ROSSI

Secrétaire de séance : Monsieur Sami BOURI

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33

Nombre de présent-e-s : 26

Nombre de votant-e-s : 31

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoints,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, M. Jean CONTOU-CARRERE, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, M. Nicolas MALEIG, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, M. André LABARTHE, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESENY, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, Conseillers Municipaux.

Etaient représenté-e-s :

- M. Jean-Maurice CABANNES donne pouvoir à M. Jean CONTOU-CARRERE
- Mme Emmanuelle GRACIA donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER
- Mme Céline BODET donne pouvoir à Mme Anne BARBET
- M. Jean-Luc MARLE donne pouvoir à M. Jean-Paul PORTESENY
- Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO

Etaient absent-e-s :

- Mme Laurence DUPRIEZ
- Mme Nathalie PASTOR

34 - CESSIION DES PARCELLES M 264, M 265, N 77 A LA VILLE D'OLORON SAINTE-MARIE PAR LA SEPA

La collectivité a été saisie par la SEPA (Société d'Équipement des Pays de l'Adour) concernant des parcelles, propriétés de la SEPA, issues d'anciennes opérations d'aménagement sur la commune et plus particulièrement sur la zone Lanneretonne.

Après consultation des services du cadastre, il est nécessaire de lancer une procédure d'abandon de parcelle gérée par un procès-verbal ci-joint, qui permettra à la commune d'intégrer ces parcelles dans le domaine public.

Il s'agit des parcelles cadastrées : M 264 et 265, sur le Chemin d'Ilhasse, et N 77 située Avenue Charles Peyrou (plans ci-joints).

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport,



- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents et procès-verbaux nécessaires à la régularisation de ces parcelles afin de les intégrer au domaine public communal.



Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 12 avril 2022.

Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHE LE 19/04/2022



Bernard UTHURRY